

Crédits provisoires

plénier. Je ne suis pas certain que le gouvernement soit d'accord, mais le leader du gouvernement à la Chambre pourrait peut-être faire une déclaration quelconque afin que nous puissions nous entendre puisque nous consacrons toute la séance d'aujourd'hui à l'étude du bill.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je pense que l'opposition officielle est d'accord avec ce que le député de Winnipeg-Nord-Centre a dit. A mon avis, il serait préférable que la Chambre se forme immédiatement en comité plénier pour étudier le bill, ce qui est une procédure plutôt inusitée. J'espère que le leader du gouvernement à la Chambre sera d'accord. Selon moi, le gouvernement aura amplement l'occasion de faire à l'étape de l'étude en comité la déclaration qu'on ferait normalement en deuxième lecture.

M. Sharp: A ce propos, monsieur l'Orateur, je signale que le gouvernement n'a pas l'intention de prolonger le débat de deuxième lecture. Cependant, à mon avis, il serait souhaitable que le ministre présente le bill et, bien entendu, si les députés de l'autre côté veulent participer au débat de deuxième lecture, nous ne pouvons les en empêcher. Cependant, je crois savoir que le ministre sera le seul député de ce côté-ci de la Chambre à prendre la parole.

[Français]

M. Chrétien: Monsieur le président, conformément à la loi sur l'administration financière, le gouvernement sollicite du Parlement par ce deuxième projet de loi l'affectation des crédits, l'autorisation de dépenser environ 4 milliards 971 millions de dollars pendant l'exercice 1976-1977, soit un peu plus du quart des déboursés que j'ai déposés le 18 février. Par la même occasion, le gouvernement sollicite l'autorisation d'emprunter jusqu'à 6 milliards de dollars, afin de financer des travaux publics et d'autres programmes au cours de l'année financière qui commence le 1^{er} avril, soit le même montant qu'en 1975-1976. Il va sans dire que le gouvernement ne se prévaudra pas nécessairement de la totalité de ce pouvoir d'emprunt. Et mon collègue, le ministre des Finances (M. Macdonald), m'a assuré, si tel était le désir des députés de la Chambre, qu'il pourrait venir lui-même en comité de la Chambre, afin d'expliquer cette politique d'emprunt pour l'année 1976-1977.

Comme l'a signalé hier mon collègue, le président du Conseil privé (M. Sharp), les changements apportés à la procédure régissant l'adoption de ce projet de loi fournissent aux députés l'occasion de se prononcer sur la politique des dépenses et sur la politique d'emprunt du gouvernement.

Je profiterai donc, monsieur le président, de cette intervention en deuxième lecture, pour commenter et réfuter certaines des critiques formulées à l'endroit de cette politique depuis le dépôt du budget principal des dépenses, le 18 février dernier.

● (1510)

[Traduction]

Les députés sont conscients que de nombreux Canadiens s'inquiètent de l'ampleur et de l'opportunité des dépenses publiques à tous les niveaux de gouvernement. Nous partageons ces inquiétudes qu'a suscitées la hausse exceptionnelle des dépenses fédérales et provinciales depuis deux ans. Par conséquent, nous avons pris une série de mesures destinées à restreindre l'accroissement des dépenses, à freiner l'expansion de la Fonction publique et à améliorer le rendement dans tous les secteurs de l'administration.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Les coûts peuvent être comprimés et l'ont été; le rendement peut être amélioré dans la Fonction publique fédérale et l'a été. C'est la tâche qui incombe particulièrement au Conseil du Trésor et à son secrétariat qui sont loin d'être demeurés inactifs. Les ministres et les hauts fonctionnaires nous diront—et même s'en plaindront parfois—qu'au cours des années, les contrôles budgétaires effectués par la direction des programmes du secrétariat ont été beaucoup plus rigoureux. La direction de la politique administrative révisait constamment ses règlements et ses principes directeurs et les a renforcés chaque fois que la chose a été possible et justifiable.

La direction de la politique du personnel a réussi à maintenir les traitements des fonctionnaires fédéraux à des niveaux comparables à la rémunération moyenne des autres Canadiens appartenant à des catégories professionnelles analogues. En plus des analyses d'efficacité et de rentabilité qu'elle effectue chaque année dans les principaux domaines de la politique ainsi que des études de gestion englobant tout le gouvernement, la direction de la planification a mis au point et a commencé à appliquer des dispositifs pour mesurer le rendement opérationnel et des méthodes d'analyse bénéfice-coût applicables aux fonctions gouvernementales.

[Français]

Si j'en juge par les accusations lancées à tort et à travers, il n'est pas superflu de rappeler aux députés de l'opposition certaines de nos initiatives récentes dans ce domaine.

Le 22 janvier dernier, une circulaire du Conseil du Trésor informait les ministères et organismes fédéraux des restrictions qu'ils doivent apporter aux pratiques administratives du gouvernement, afin de se conformer à l'engagement pris par l'honorable premier ministre de réduire les dépenses gouvernementales, dans le cadre de la lutte contre l'inflation. Ces restrictions portent notamment sur l'achat de matériel de photocopie, l'acquisition de véhicules-automobiles, la participation des fonctionnaires à des conférences non gouvernementales, l'ameublement des bureaux, les voyages et l'utilisation de taxis.

Je ne prétendrai pas que ces mesures permettront d'économiser des sommes énormes. Elles instaureront, toutefois, une austérité de bon aloi dans l'administration publique et mettront fin à des abus qui, bien que plutôt rares, inquiétaient à juste titre les contribuables canadiens.

En février, j'ai insisté pour que les fonctionnaires du Conseil du Trésor, dans les avis qu'ils faisaient alors parvenir aux sous-ministres et aux directeurs d'organismes fédéraux, leur rappellent la déclaration faite en décembre dernier par le premier ministre, signalant que la politique de restrictions budgétaires du gouvernement ne s'appliquait pas à la seule année en cours, mais devait être maintenue, pour être efficace, pendant plusieurs années.

Au début de mars, à la suite de l'étude de l'Auditeur général sur la gestion et le contrôle financiers au sein de l'administration fédérale, j'annonçais la constitution d'une nouvelle direction de l'administration financière au sein du secrétariat du Conseil du Trésor. Le même jour, j'informais le comité permanent des comptes publics que nous étions complètement d'accord sur 22 des 34 recommandations de l'Auditeur général, que nous acceptions, avec quelques réserves, 10 autres de ces recommandations, et qu'il n'y en avait que deux, à vrai dire, que nous pouvions difficilement accepter. Certains ont affirmé, en apprenant